

# Les chaînes belges ont anticipé l'essor de la VOD

## TÉLÉ L'offre de vidéo à la demande passée à la loupe

► La RTBF, RTL et Be tv proposent toutes de revoir leurs programmes gratuitement ou pour quelques euros.

► « Le Soir » détaille une offre riche mais éparpillée, à quelques jours de l'arrivée de Netflix.

Le monde de la vidéo à la demande (VOD) est en plein boom et les chaînes de télé suivent le mouvement. Cela fait déjà quelques années que la RTBF et RTL-TVI proposent leurs programmes (films, séries, magazines...) en « rattrapage » via les télédiffuseurs et le fameux « bouton rouge de votre télécommande » sur lequel les téléspectateurs sont si souvent invités à appuyer. À quelques jours de l'arrivée Netflix en Belgique, avec son catalogue composé de milliers de films, séries et documentaires pour moins de dix euros par mois, *Le Soir* propose un tour d'horizons de ce qui existe déjà sur les chaînes généralistes et ce qu'elles préparent en matière de VOD.

**1** **RTL** La chaîne privée a lancé son offre baptisée *RTL à l'infini* en 2009. Elle propose deux

abonnements. Pour 5,95 euros par mois, *RTL Sélection* vous donne accès aux rendez-vous d'informations, aux magazines et aux divertissements de RTL-TVI. Le *Séries Pass* dont le prix est passé de 9,95 euros à 4,95 euros permet quant à lui de revoir une quinzaine de séries dès le lendemain de leur diffusion. Le catalogue contient aussi les anciennes saisons de *Desperate Housewives* ou *The Walking Dead*. Il est réactualisé chaque mois et offre quelques exclusivités en version originale. Dès octobre par exemple, les premiers épisodes de la seconde saison de *The Backlist* seront ainsi disponibles. Tous les programmes de la chaîne sont aussi disponibles à l'unité pour des prix variant entre 50 centimes et 3 euros. Petite déception, il n'est pas possible de visionner les programmes sur un autre support que la télévision même si une adaptation sur certains supports comme les tablettes est en cours de réflexion.

Avec 2,6 millions de vidéos visionnées en 2013 et des projections atteignant 3,3 millions en 2014, la chaîne privée ne redoute pas l'arrivée de Netflix. Surtout qu'elle possède les droits exclusifs de séries très prisées par les Belges francophones comme *Grey's Anatomy*, *Esprits Crimi-*

*nels* ou *Scandal*.

**2** **La RTBF** La chaîne publique fut la première télévision en Europe à offrir gratuitement toutes ses productions propres (magazines, JT, divertissements...) via son application, *rtbf.be* disponible sur tous les supports (smartphones, tablettes, ordinateurs et téléphones connectés). Il faut par contre payer pour revoir les séries américaines. 2,5 euros pour un épisode de la sixième saison du *Mentalist* actuellement à l'antenne. 3 euros si vous désirez visionner l'épisode de la semaine prochaine à l'avance. Dans le futur, la RTBF ne prévoit pas d'offrir un abonnement « série » mais elle envisage une offre jeunesse ou culturelle qui serait disponible via Belgacom.

**3** **Be tv** La chaîne a lancé l'application *Be tv Go* le 1<sup>er</sup> septembre. Elle permet de s'abonner à son offre Premium (les chaînes comme Be1, Be Séries et celles consacrées au sport) pour 42,5 euros par mois. Il est alors possible de regarder les programmes via sa tablette ou son ordinateur. Attention toutefois, il ne s'agit pas de vidéo à la demande. Seuls quelques films et séries sont disponibles gratuitement en « rattrapage » via *Be à la demande*. ■

MAXIME BIERMÉ

## EN FRANCE

**Canal + s'apprête à sortir les armes**

En France, la riposte des chaînes françaises contre Netflix s'organise à l'initiative du CSA « *J'ai réuni en mars l'ensemble des présidents des groupes audiovisuels et je les ai encouragés à développer leur propre technologie, ce qu'ils sont en train de faire* », a déclaré Olivier Schrameck, le président du CSA dans l'émission *Médias le Mag*, sur France 5. Parmi ces initiatives, la plus concurrentielle face à Netflix, c'est CanalPlay, le service de SVOD développé par Canal + depuis 2011. Aujourd'hui cette plateforme compte plus de 450.000 abonnés, est disponible pour 9,90 euros par mois et propose un catalogue de films et de séries comparable à celui de Netflix. Mais CanalPlay

entend bien développer de nouvelles fonctions. Leur présentation serait imminente (on parle du 10 septembre), mais on sait déjà qu'elles devraient notamment permettre à l'abonné de regarder un film ou une série, hors connexion, en les ayant préalablement téléchargés et enregistrés. De leur côté les chaînes historiques françaises ripostent plutôt timidement, en renforçant leur offre de streaming et de replay. C'est le cas d'Arte qui après avoir développé sa plateforme de replay Arte+7, lance Arte Cinéma, sa « chaîne » web entièrement dédiée au septième art, avec un catalogue de films diffusés sur Arte, et d'émissions disponibles gratuitement.

NOËLLE JORIS